

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 OCTOBRE 2025
N° 2025.10.15

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt cinq, le un octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	6	
Absents non représentés	2	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Josiane MARION, André WALTER, Françoise MASSOUBRE, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Philippe ROCHETTE, Béatrice STABAT-ROUSSET, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Christian DURANTIN représenté par Nadine DAMBRUN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Hervé GRANDJEAN représenté par Patrick NEHEMIE
Francis GAUMY représenté par Jean-François VIGUÈS
Valérie BERTHÉOL représentée par Martine MÉZONNET
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Absents non représentés

Cristina MESLET, Josiane TOURNEBIZE

Martine MÉZONNET a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES CADASTREES SECTION BO N°354 ET BO N°355 - LA RONZIERE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes (JORF n°0288 du 11 décembre 2016) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2005, la modification n°1 approuvée le 10/03/2010, la modification simplifiée n° 2 du 01/02/2012, la modification n° 3 du 14/11/2012, la modification n° 4 approuvée le 22/10/2014, et la modification simplifiée n° 5 approuvée le 10/11/2017 ;

Vu le projet communal de créer une zone maraîchère sur le secteur de « la Ronzière », vallée de l'Artière ;

Vu le courriel en date du 16/01/2025 transmis à Madame DULABA CHAZAL, Monsieur BOUYOUX Guillaume et Monsieur BOUYOUX Rémi présentant les modalités de vente ;

Vu le courriel en date du 19/02/2025 de Monsieur BOUYOUX Rémi acceptant les modalités de cette vente pour l'acquisition des parcelles ;

Vu la présentation faite à la Commission Cadre de vie et développement durable en date du 19/09/2025 ;

Considérant que le projet d'acquisition porte sur un montant inférieur à 180 000€, il ne nécessite pas de saisine du service des Domaines ;

Considérant que la Commune possède déjà une maîtrise foncière dans ce secteur ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à cette acquisition nécessaire pour la mise en œuvre du projet de « d'une zone maraîchère » ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 31 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BO n°354 d'une superficie de 723 m² et BO N°355 d'une superficie de 654m² lieudit « La Ronzière », au prix de 7€/m², soit un prix d'achat de 5061€ pour la parcelle BO n° 354 et 4578€ pour la parcelle BO n° 355, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN